

Décision 2023/4



Dépôt d'un dossier de demande de subvention au titre de la DSIL et au titre du fonds vert

Projet : Rénovation énergétique du pôle d'entreprise et du siège de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis.

Dans le cadre de l'accord cadre 2021-1 « opération collective d'audits énergétiques des bâtiments publics sur le territoire du Pays du Cambrésis » mis en place par le PETR, la CA2C a effectué un audit énergétique sur son siège.

S'engageant ainsi dans un programme d'amélioration énergétique permettant de limiter de manière significative les coûts d'exploitation, mais également de contribuer au confort des usagers.

Montant total des travaux HT : 959 637 €

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la Communauté d'Agglomération souhaite déposer une demande d'aide financière auprès de la DSIL 2023 et auprès du fonds vert.

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette de subvention est le suivant :

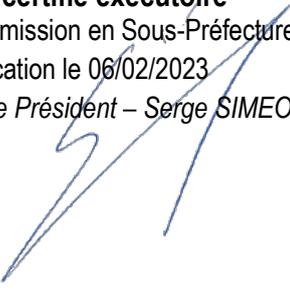
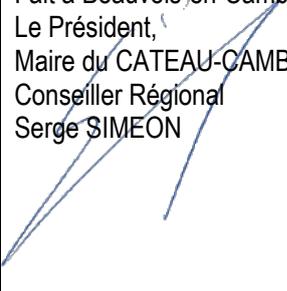
Détail des coûts prévisionnels de l'action			
DÉPENSES		RECETTES	
Nature des dépenses	Montant en € (HT)	Nature et origine du financement	Montant en € (HT)
Amélioration de l'enveloppe	651 937 €	DSIL (40 %)	383 855 €
Amélioration des systèmes et équipements	50 100 €	Fonds vert (40%)	383 855€
Amélioration de l'exploitation et des usages	600 €	Communauté d'agglomération du caudrésis - Catésis (20 %)	191 927 €
Solution ENR	257 000 €		
TOTAL HT	959 637 €	TOTAL HT	959 637 €

Le Président de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis,

En vertu de ses délégations, conformément à la délibération n°2020/63 du 10 juillet 2020,

DÉCIDE

- De déposer un dossier de demande de subvention au titre de la DSIL 2023 ainsi que du fonds vert selon le plan de financement proposé ;
- De s'engager à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions.

<p>Acte certifié exécutoire Transmission en Sous-Préfecture le 06/02/2023 Publication le 06/02/2023 Vu, Le Président – Serge SIMEON</p> 	<p>Fait à Beauvois-en-Cambrésis, le 06/02/2023 Le Président, Maire du CATEAU-CAMBRÉSIS Conseiller Régional Serge SIMEON</p>  
--	--

IMPORTANT - DELAIS ET VOIES DE RECOURS :

Conformément à l'article R421 – 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : CC Caudresis-Catesis
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	DEC2023_4
Objet :	Dépôt d'un dossier de demande de subvention au titre de la DSIL et au titre du fonds vert
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2023-02-06 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Autres
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.5 - Subventions
Identifiant unique :	059-200030633-20230206-DEC2023_4-AU
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-200030633-20230206-DEC2023_4-AU-1-1_0.xml	text/xml	909 o
Document principal (Autre document) Nom original : DEC2023.4.pdf Nom métier : 99_AU-059-200030633-20230206-DEC2023_4-AU-1-1_1.pdf	application/pdf	190.2 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	6 février 2023 à 15h56min25s	Dépôt initial
En attente de transmission	6 février 2023 à 15h56min36s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	6 février 2023 à 15h56min42s	Transmis au MI
Acquittement reçu	6 février 2023 à 16h01min47s	Reçu par le MI le 2023-02-06